



# Concept de protection Covid-19

## Migros Ski Day

Saison 2021/22

# Table des matières

1. Contexte .....	4
2. Informations relatives à l'événement .....	4
3. Concept Migros Ski Day .....	5
3.1 Prescriptions générales pour les événements .....	5
3.1.1 Évaluation des risques et triage .....	6
3.1.2 Traçage des contacts .....	6
3.1.3 Obligation du port du masque .....	6
3.1.4 Utilisation des remontées mécaniques .....	6
3.2 Mesures spécifiques à l'événement .....	6
3.2.1 Remise des dossards .....	6
3.2.2 Aire de départ .....	7
3.2.3 Piste .....	7
3.2.4 Aire d'arrivée .....	7
3.2.5 Restauration .....	8
3.2.6 Village des sponsors .....	8
3.2.7 Cérémonie protocolaire .....	9
4. Communication .....	10
4.1 Moyens de communication .....	10
5. Responsabilité .....	11

Version	2	Valable à partir du 8 janvier 2022
Établi par :	Sabrina Näf, Responsable de projet Migros Ski Day	4 novembre 2021
Révisé par :	Lukas Fischer, Responsable Sport de loisirs & Events	17 novembre 2021
Adapté par :	Sabrina Näf, Responsable de projet Migros Ski Day	3 décembre 2021

# 1. Contexte

Le concept de protection spécifique au Migros Ski Day se fonde sur le Concept de protection de base Covid-19 pour les événements Swiss-Ski. Ce concept de protection définit le cadre et les conditions pour les manifestations de sports de neige suisses. La version mise à jour est disponible sur le [site web de Swiss-Ski](#). Le concept de protection spécifique au Migros Ski Day est disponible en téléchargement sur la plateforme à l'attention du Comité d'organisation local (COL). Si des adaptations doivent être apportées à la version actuelle du concept de protection du Migros Ski Day, Swiss-Ski en informera les COL préalablement.

Le concept de protection spécifique au Migros Ski Day est valable à partir du 18 décembre 2021 et jusqu'à nouvel ordre. Il sert de base pour la réalisation des différents événements Migros Ski Day. Une version distincte pour chaque site de manifestation sera établie sur la base de ce concept de protection. Elle sera disponible à la sous-page de l'événement concerné sur le site web.

# 2. Informations relatives à l'événement

- ▷ Le Migros Ski Day se tiendra le 8 janvier 2022 à Meiringen-Hasliberg.
- ▷ Quelque 220 familles (soit près de 930 personnes) participeront à chaque Migros Ski Day. De plus, près de 50 bénévoles et 20 collaborateurs travailleront sur le site lors de chaque édition.
- ▷ Déroulement chronologique de l'événement :
  - Distribution des dossards
  - Aire de départ
  - Aire d'arrivée
  - Restauration
  - Village des sponsors
  - Remise des prix

## 3. Concept Migros Ski Day

### 3.1 Prescriptions générales pour les événements

Les directives sanitaires/épidémiologiques suivantes de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de l'Office fédéral du sport (OFSPPO) et de Swiss Olympic s'appliquent à tous les événements dans le domaine sportif.

Principes fondamentaux pour le Migros Ski Day :

1. Obligation de certificat – pour les manifestations à l'extérieur réunissant plus de 300 personnes.
2. Symptômes – ne se rendre au Migros Ski Day qu'en bonne santé et en l'absence de symptômes.
3. Respect des règles de distanciation – 1,5 m dans la mesure du possible, dans le cas contraire, le port du masque est obligatoire.
4. Respect des règles d'hygiène de l'[OFSP](#).
5. Garantir le traçage des contacts.

Désignation de la personne responsable du COL chargée de l'élaboration du concept de protection spécifique par site d'accueil, en collaboration avec la direction de projet du Migros Ski Day.

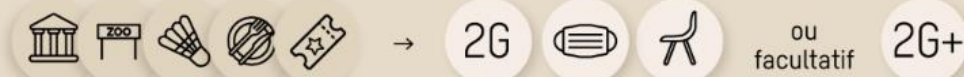
### Coronavirus: le Conseil fédéral renforce les mesures

17.12.2021

A partir du 20 décembre dans toute la Suisse:

#### Application renforcée du certificat à l'intérieur

Culture, loisirs, sport, restaurants, événements



Là où on ne peut ni porter un masque ni consommer assis  
(p. ex. discos, piscines, bars, sport intensif, musique à vent)

A l'extérieur: événements  
de plus de 300 personnes



3G Personnes vaccinées,  
guéries ou testées

2G Personnes vac-  
cinées ou guéries

2G+ Personnes vaccinées/guéries dans les 4 derniers mois  
ou vaccinées/guéries qui présentent un test négatif

Consommation  
assis

#### Réunions de famille et entre amis



10

Max. 10 personnes dès  
1 personne non vaccinée  
ou non guérie



A l'intérieur:  
max. 30 personnes (2G)

50

A l'extérieur:  
max. 50 personnes

#### Télétravail obligatoire

Si impossible: masque  
obligatoire dans  
les locaux partagés



#### Masque obligatoire au secondaire II

Plusieurs cantons ont fixé des règles plus strictes



Réduire les  
contacts



Aérer  
régulièrement

Se faire  
vacciner

### 3.1.1 Évaluation des risques et triage

- ▷ La santé de toutes les personnes impliquées est la priorité absolue ; cela implique un fort degré de solidarité et de responsabilité personnelle.
- ▷ Seules les personnes **titulaires d'un certificat, saines et sans symptômes** sont autorisées à participer à la préparation, au déroulement et au post-traitement de la manifestation.
- ▷ Si une infection par le coronavirus est diagnostiquée ultérieurement chez une personne impliquée, il convient d'en informer sans délai la direction du projet (Sabrina Näf, [sabrina.naef@swiss-ski.ch](mailto:sabrina.naef@swiss-ski.ch), 031 950 61 23).

### 3.1.2 Traçage des contacts

- ▷ Afin de pouvoir participer au Migros Ski Day, toutes les familles sont tenues de s'inscrire préalablement en ligne. Ainsi, toutes les coordonnées des **participantes et participants** sont enregistrées chez Swiss-Ski.
- ▷ Les coordonnées de **toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'événement ainsi que des promoteurs** des différents sponsors sont transmis préalablement à Swiss-Ski.
- ▷ Le Président du Comité d'organisation tient une liste avec les coordonnées de toutes et tous les **bénévoles** des ski-clubs engagés lors de la journée de la manifestation.
- ▷ Swiss-Ski recommande à toutes les personnes impliquées de télécharger et d'activer l'app SwissCovid.

### 3.1.3 Obligation du port du masque

- ▷ L'obligation du port du masque s'applique conformément aux dispositions des autorités. Cela signifie que tous les participants à partir de 12 ans sont tenus de porter un masque à bord de tous les téléphériques et télécabines.
- ▷ De plus, le port du masque est obligatoire pour les bénévoles et les participants dans toutes les zones de la manifestation du Migros Ski Day, soit lors de la remise des dossards, dans l'aire de départ, dans l'aire d'arrivée, dans les zones de restauration, dans le Village des sponsors et lors de la cérémonie protocolaire.

### 3.1.4 Utilisation des remontées mécaniques

- ▷ L'utilisation des remontées mécaniques est soumise aux dispositions de protection nationales et cantonales en vigueur ainsi qu'au concept de protection de l'exploitant de l'installation concernée.
- ▷ Le Président du Comité d'organisation et la direction du projet prennent contact avec les remontées mécaniques en amont de la manifestation et vérifient l'applicabilité des mesures de protection.

[Lien Remontées Mécaniques Suisses](#)

## 3.2 Mesures spécifiques à l'événement

Les points principaux du déroulement chronologique de l'événement sont présentés ci-après, ainsi que les différentes mesures visant à protéger les participants et les bénévoles durant le Migros Ski Day.

### 3.2.1 Remise des dossards

- ▷ Des affiches indiquent aux familles de respecter les règles d'espacement.
- ▷ Signalisation claire de la remise des dossards afin d'assurer des trajets raisonnables et la formation d'un couloir d'attente.
- ▷ L'obligation du port du masque s'applique à tous les participants et à tous les bénévoles.

- ▷ Avant la remise des dossards, un contrôle des certificats de toutes les personnes à partir de 16 ans inscrites est effectué à l'aide de l'app « COVID Certificate Check ».
  - Chez toutes les personnes adultes
  - Chez tous les adolescents inscrits nés en 2006, 2005 et 2004 (information préalable sur la liste des participants exportée)
- ▷ Après le contrôle, tous les participants titulaires d'un certificat valable reçoivent un bracelet qu'ils seront invités à présenter pour accéder aux différentes zones de la manifestation.
- ▷ Les dossards et les bons sont préparés et remis aux participants dans un sac MSD en plastique (ou comparable), afin de réduire au minimum le contact entre les participants et les bénévoles.
- ▷ Du produit désinfectant est mis à disposition des familles et des bénévoles avant le couloir d'attente et dans la zone de remise.
- ▷ La remise des dossards s'effectue de manière échelonnée. Les familles seront donc réparties en trois groupes pour la remise des dossards. La répartition s'effectue en fonction des numéros de dossards.
  - Dossards 1 à 75 : 8h00 à 8h30
  - Dossards 76 à 150 : 8h30 à 9h00
  - Dossards 151 à 220 : 9h00 à 9h30

### 3.2.2 Aire de départ

- ▷ Le port du masque est obligatoire pour tous les bénévoles et tous les participants dans l'aire de départ.
- ▷ Clôture de l'aire de départ à l'aide d'un filet C, afin que seules les personnes autorisées (munies d'un bracelet de l'événement) puissent y accéder.
- ▷ Communication claire aux familles (par e-mail la semaine précédente et via le site web) leur priant de ne pas se rendre dans l'aire de départ plus de 10 minutes avant leur départ prévu.
- ▷ Les règles d'hygiène en vigueur s'appliquent entre les familles.

### 3.2.3 Piste

- ▷ Tous les bénévoles et fonctionnaires présents sur la piste sont soumis à l'obligation du port du masque, pour autant que la distance de 1,5 m ne puisse être respectée pendant plus de 15 minutes.
- ▷ Seuls des bénévoles portant un gilet jaune Migros Ski Day sont autorisés à se tenir sur la piste.

### 3.2.4 Aire d'arrivée

- ▷ Le port du masque est obligatoire pour tous les bénévoles (remise des médailles et collecte des dossards) et les participants.
- ▷ Comme d'ordinaire, l'aire d'arrivée est clôturée avec les bandes des sponsors et des filets C.
- ▷ Un contrôle des accès est effectué afin que seules des personnes autorisées (munies d'un bracelet de l'événement) puissent y accéder.

### 3.2.5 Restauration

Les prescriptions de [GastroSuisse](#) servent de base.

- ▷ L'espace repas est délimité/clôturé et doit être séparé du Village des sponsors.
- ▷ Un contrôle des accès est effectué afin que seules des personnes autorisées (munies d'un bracelet de l'événement) puissent y accéder.
- ▷ Intérieur : la règle des 2G s'applique à la restauration dans l'espace pique-nique (indoor).
  - Un contrôle d'accès élargi a lieu à l'entrée, de sorte qu'il faut non seulement montrer le bracelet de l'événement, mais aussi une nouvelle fois le certificat (2G).
- ▷ Il est obligatoire d'être assis pour consommer dans l'espace repas.
- ▷ L'obligation du port du masque et de gants s'applique à tous les bénévoles. Le port du masque est obligatoire pour les familles jusqu'à ce qu'elles se soient installées à leur place assise.
- ▷ Il convient d'aménager des couloirs d'attente à l'aide de rubans de signalisation ou de marquages au sol afin d'assurer le respect de la distance de 1,5 m.
- ▷ Les couloirs de distribution ainsi que les entrées et sorties doivent être signalisés clairement afin de canaliser les flux de personnes.
- ▷ Les bénévoles remettent les repas aux participants. Il n'y a ni buffet, ni libre-service (s'applique également aux fromages, etc.).
- ▷ Du produit désinfectant est mis à disposition des participants et des bénévoles à l'entrée de la zone repas et aux couloirs de distribution.
- ▷ La restauration s'effectue de manière échelonnée. Les familles seront donc réparties en trois groupes pour les repas. La répartition s'effectue en fonction des numéros de dossards.
  - Dossards 151 à 220 : 11h20 à 12h00
  - Dossards 1 à 75 : 12h05 à 12h45
  - Dossards 76 à 150 : 12h50 à 13h40

### Nettoyage

- ▷ Toutes les surfaces de contact doivent être régulièrement désinfectées.
- ▷ Des poubelles en nombre suffisant doivent être mises à disposition et vidées régulièrement.

### 3.2.6 Village des sponsors

- ▷ Le Village des sponsors est délimité/clôturé et doit être séparé de l'espace repas.
- ▷ Un contrôle des accès est effectué afin que seules des personnes autorisées (munies d'un bracelet de l'événement) puissent y accéder.
- ▷ L'entrée et la sortie sont clairement signalisées afin de canaliser les flux de personnes.
- ▷ Un check-point est installé à l'entrée/à la sortie du Village des sponsors. Depuis ce check-point, un bénévole compte les personnes entrant et quittant le Village. 500 personnes au maximum peuvent se trouver simultanément dans le Village des sponsors.
- ▷ Des distributeurs de produit désinfectant sont mis à disposition à l'entrée/à la sortie.
- ▷ L'obligation du port du masque s'applique à tous les participants à partir de 12ans, aux bénévoles et aux promoteurs.
- ▷ Du produit désinfectant pour les participants est mis à disposition à chaque tente de sponsor et à chaque jeu.



- ▷ Le matériel de contact est régulièrement désinfecté par les bénévoles/les promoteurs.

### **3.2.7 Cérémonie protocolaire**

- ▷ Le site de la cérémonie protocolaire est délimité/clôturé et doit être séparé de l'espace repas.
- ▷ Un contrôle des accès est effectué afin que seules des personnes autorisées (munies d'un bracelet de l'événement) puissent y accéder.
- ▷ Les familles classées aux trois premiers rangs sont contactées via SMS/WhatsApp.
- ▷ La remise des prix s'effectue sur le podium. La durée de la remise des prix est réduite au minimum. Il n'y a aucun contact corporel entre les familles.
- ▷ Les bénévoles en charge de la remise des prix sont soumis à l'obligation du port du masque.
- ▷ Les classements ne seront pas affichés. Ils seront publiés sur le site web dans les plus brefs délais.
- ▷ Les autres prix (entrée à Europa-Park, livraison annuelle de Rivella, boîte surprise de Zweifel, bon pour une nouvelle participation au MSD, bon pour le SSDFF) seront tirés au sort le mardi suivant via le site web et les médias sociaux (Facebook et Instagram).

## 4. Communication

- ▷ Le concept de protection sera publié préalablement sur la sous-page de l'événement sur le site web Migros Ski Day.
- ▷ La possibilité de télécharger le concept de protection sur le site web sera communiquée à tous les participants par e-mail la semaine précédente.
- ▷ Le COL transmettra le concept de protection préalablement à tous les bénévoles.
- ▷ La Direction du projet transmettra le concept de protection aux sponsors et aux promoteurs.

### 4.1 Moyens de communication

- ▷ Les affiches avec les règles de comportement en vigueur (mesures d'hygiène, distances) doivent être apposées de manière bien visible aux emplacements suivants :
  - Entrée du site de remise des dossards
  - Aire de départ
  - Entrée de l'espace repas
    - Entrée du couloir de distribution
  - Entrée du Village
    - Stands des sponsors

## 5. Responsabilité

- ▷ Le concept de protection est mis à disposition de toutes les personnes impliquées sur le site web du MSD (migros-ski-day.ch).
- ▷ Tous les participants et tous les auxiliaires du Migros Ski Day sont tenus de mettre en œuvre les mesures prescrites de manière conséquente.
- ▷ Les exploitants des installations sportives sont responsables des conditions cadres/concepts de protection les concernant.
- ▷ **Tous les participants respectent le concept de protection de manière solidaire et avec un haut degré de responsabilité personnelle !**